

# LES TÉLÉS PAS OBLIGÉES d'inviter tous les partis



Le CSA a classé sans suite la plainte du PP contre Canal C, qui avait refusé d'inviter le parti lors des débats électoraux.

► Les chaînes de télévision sont-elles tenues de donner la parole à chaque parti en période électorale ? La réponse est non, selon la décision rendue par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Le secrétariat d'instruction du CSA a classé sans suite la plainte de Mischaël Modrikamen, président du PP, déposée en septembre 2018.

En effet, la télé locale namuroise, Canal C, avait pris la décision de désinviter un candidat PP namurois à son débat électoral. Le Parti populaire a alors accusé la chaîne Canal C, plainte à l'appui, d'avoir manqué à son devoir de pluralisme. De son côté, Canal C estime que les prises de position du PP s'opposent aux principes d'une "société inclusive, égalitaire et ouverte". Elle a souhaité "maintenir le cordon sanitaire" médiatique.

**POUR LE CSA**, Canal C n'a pas commis d'infraction. "Les éditeurs disposent d'une marge d'appréciation dans la manière dont ils appliquent le règlement élections", écrit Manon Letouche, secrétaire d'instruction du CSA dans sa décision.

La position faisait débat entre les différentes chaînes. BXI et Notele se placent sur la même ligne que Canal C. Les 9 autres chaînes locales, ainsi qu'RTL-TVI, avaient pris le parti d'inviter le PP lors des débats électoraux pour ces communales.

Le Crisp et Unia, interrogés par le CSA, ont conclu que les télés sont libres ou non d'accorder du temps d'antenne au Parti Populaire.

"Cette décision pourrait avoir

un effet pour la campagne à venir. Pas seulement pour les télés locales, mais aussi pour tous les éditeurs audiovisuels", assure Baudouin Lenelle, directeur général de Canal C.

Il se réjouit par ailleurs d'un avis positif remis par le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), qu'il a lui-même saisi sur ce même dossier, et qui renforce encore sa position. Le CDJ a estimé qu'il n'y avait pas "d'automatisme entre le fait d'être candidat à une élection et celui d'accéder à l'antenne d'un média", rappelant également l'autonomie des rédactions quant à l'interprétation du positionnement idéologique du parti.

Pour Baudouin Lenelle, plusieurs éléments du programme du PP convergent pour le placer "hors des limites démocratiques, avec une assimilation entre l'immigration, l'islam et l'insécurité". Pour lui, "cette question ne se pose pas pour le PTB".

**DE SON CÔTÉ**, Mischaël Modrikamen juge que "la démocratie est otage d'un cénacle autoproclamé de journalistes qui peuvent décider ce qui est bien ou non au niveau des idées". "La liberté d'expression, ce n'est pas que pour les idées qui font consensus, mais aussi celles qui braquent une partie de la population, conclut-il. C'est de la censure et une attaque contre la démocratie."

Rappelons que le PP a également cité la RTBF, à qui il reproche de ne pas inviter ses représentants sur ses antennes, auprès du tribunal de l'entreprise.

Adrien de Marneffe